

MOTION DEPOSEE EN PREFECTURE

Journée nationale d'action et de manifestation des agents des SDIS : le 9 juin 2009

Devant l'indifférence et le mépris de la DSC et du ministère de l'intérieur, nos organisations syndicales ont décidé de cette journée d'action pour en appeler directement au ministre de l'Intérieur.

- 1) **droit à la retraite, fin de carrière, aménagement du projet de fin de carrière** : la profession de sapeur-pompier professionnel est difficile avant 55 ans, elle est impossible après. Malgré nos demandes incessantes, aucune réponse apportée à l'amélioration des conditions de départ des SPP ; aucune mesure d'accompagnement proposée concernant les SPP devant exercer après 55ans ;
- 2) **ouverture des négociations sur le dossier filière** : Après l'avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, les 20 mois de travaux de la FS3 doivent déboucher sur des applications statutaires concrètes.
- 3) **temps de travail** : le temps de travail résulte-t-il d'une expertise purement comptable au détriment de la santé et de la sécurité au travail ? Depuis la parution du décret 2001-1382 relatif à l'organisation du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, nous nous sommes opposés au principe de l'équivalence. Les institutions européennes nous ont jusqu'à présent donné raison (directive 2003-88 et jurisprudence de la cour de justice Européenne). Nous revendiquons depuis toujours la prise en compte heure pour heure de nos gardes opérationnelles ;
- 4) **Etatisation, départementalisation** : le Président de la CNSIS, suite à la proposition de loi présentée par le député UMP Jean-François MANCEL qui propose de « **rétablir les compétences de l'état en matière d'incendie et de secours** » demande, au nom du « qui paye, commande » aux 102 PCASDIS de se positionner entre intégration des SDIS au Conseil Général ou à l'Etat ... que deviennent les personnels des SDIS dans cette perspective ?
- 5) **un Financement des SDIS adapté aux besoins du service d'incendie et de secours** : la Mission d'Evaluation et de Contrôle de la commission des finances à l'assemblée nationale auditionne les différentes composantes des SDIS sur les seules économies à réaliser dans le budget des SDIS ; une approche marchande en nette opposition au principe que nous défendons d'un service public de qualité pour tous ; nous sommes décidés à obtenir des élus une évaluation précise des dépenses évitées, des biens préservées, des vies sauvées par l'action des sapeurs-pompiers ;
- 6) **reconnaissance des métiers spécifiques exercés par les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés au sein des SDIS.**

Dans la cadre de la Mission d'Evaluation de Contrôle du financement des SDIS, nous sommes outrés par les paroles de certains représentants d'état ou des collectivités.

Que dire des propos de certains directeurs départementaux :

- « les gardes de vingt-quatre heures présentent l'avantage de n'être décomptées que seize heures et elles sont donc plus avantageuses pour le service en termes de présence ». **Que deviennent les notions de sécurité et de santé au travail ?**
- « Il est moins rentable de payer des gens la nuit s'ils ne font que dormir ». **La caricature est un exercice bien facile !**
- « Le cumul du statut de sapeur-pompier volontaire et de celui de sapeur-pompier professionnel est choquant ». **Combien sont-ils à encourager cette situation dans leur département ?**

Que dire des propos de certains présidents de SDIS :

- « Celui qui revendique le mérite d'avoir supprimé 10% d'effectif professionnel dans son SDIS au profit de SPV en double statut ».
- « 2heures 17 de travail effectif par garde de vingt-quatre heures pour un homme du rang, environ une heure cinquante pour un sous-officier et une heure dix pour un officier ». **Ces affirmations pour ne pas dire ces allégations reposent simplement sur le temps consacré par le sapeur-pompier professionnel à l'intervention.**

Que dire des propos de certains représentants de l'état (DSC):

- « Il n'est peut-être pas nécessaire, en termes budgétaires comme d'efficacité opérationnelle, de prendre quatre-vingts heures pour former un volontaire, alors qu'après quarante heures on peut déjà être efficace sur le terrain ».
- « Les sapeurs-pompiers n'exercent leur métier que 145 fois par an en moyenne, soit une intervention et demie par jour de garde ».
- « on peut s'interroger sur la qualité du travail effectué dans une profession où l'on travaille aussi peu, et où l'essentiel des heures travaillées consiste à entretenir le matériel, à s'entraîner ou à faire du sport ».
- « mettre fin à ce système où quand est au lit, cela équivaut à une heure de travail rémunérée à taux plein ».
- « Il faut tout d'abord accroître le nombre de jours de garde par an ».
- « Des syndicats qui ont très facilement recours à la violence pour exprimer leurs revendications ».
- « Refus d'augmenter des effectifs, en proposant à ceux qui veulent travailler de signer des contrats de sapeur-pompier volontaire, qui leur assurent un revenu exonéré d'impôts et de cotisations sociales ».
- « Héros des temps modernes dont on accepte tout ».

Trop c'est trop. « LES ENFANTS GATES DE LA REPUBLIQUE » disent STOP. Nous laisserons à l'appréciation des sapeurs-pompiers professionnels l'analyse et les commentaires de ces représentants de l'état et des SDIS.